



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 07 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le sept juin à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° B-2018-22

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 28 - QUORUM : 15 - PRESENTS : 19 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 20

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LIOUX : M. Francis FARGE
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS
VIENS : Mme Mireille DUMESTE
VILLARS : M. Guy SALLIER

Absents excusés :

APT : Mme Dominique SANTONI
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
GARGAS : M. Maxime BEY
GOULT : M. Didier PERELLO
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
MURS : M. Xavier ARENA
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

Procurations de :

SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT (Président)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2016-96 du 19 mai 2016 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire, notamment l'octroi des subventions dont le montant cumulé maximal est inférieur à 23.000€ par an, avec convention d'objectifs et après avis de la commission afférente,

Considérant, que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a pour compétence la définition et la mise en œuvre d'une politique en faveur du développement culturel du territoire et peut soutenir des actions et projets de portée intercommunale dans le cadre de la politique culturelle définie.

La commission « culture », réunie le 23 mai 2018, propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes selon la répartition suivante :

- Tréteaux de nuit 1.500€
- Le Goût de lire en Pays d'Apt 2.000€
- Les Soirées d'Eté en Luberon 3.000€
- Les Musicales du Luberon 3.000€
- TMT Organisation 3.000€
- La Maison Samuel Beckett 1.500€
- Les Rencontres de Viens 1.000€
- Pays d'Apt en Vidéo 2.500€
- Trisunic – Subito Presto 1.500€
- Le Son des Pierres 2.500€
- Une Idée dans l'air 1.000€
- Les Amis de la musique du Luberon et du Pays d'Aix 3.000€
- Le Festival des Cinémas d'Afrique 1.500€

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour approuver l'attribution de subventions selon la répartition définie ci-dessus et pour un montant total de 27.000€.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, l'attribution et le versement de subventions pour un montant de 27.000€ selon la répartition définie ci-dessus,

Dit, que la somme est inscrite au budget général 2018 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.